

# Entre soins, protection de la société et politique de la peur

## Quelle mission pour la psychiatrie ?

*Le Conseil Constitutionnel vient de prendre le 26 Novembre 2010 une décision importante concernant les droits des personnes hospitalisées en psychiatrie. Il ne sera désormais plus possible de maintenir plus de 15 jours, contre sa volonté, une personne dans un établissement psychiatrique, sans l'avis d'un juge. Cette décision va à l'encontre des projets du pouvoir exécutif.*

- **Un projet de loi sur la psychiatrie va être débattu au parlement dans les semaines à venir.** Il viendra s'ajouter au dispositif sécuritaire mis en place par Nicolas Sarkozy et ses gouvernements. Ces « politiques de la peur » populistes et répressives désignent, à la vindicte populaire, des groupes de personnes, (les Roms, les immigrés, les jeunes des banlieues, les « malades mentaux ») comme dangereux et responsables des maux de la société. Elles les criminalisent afin de les mettre sous surveillance et les enfermer.
  - **En s'appuyant sur des faits divers dramatiques, très médiatisés, mais extrêmement rares,** le pouvoir tente de créer l'impression que chacun d'entre nous est sous la menace de « schizophrènes dangereux » ou de « psychopathes » et qu'il est urgent de ficher et d'enfermer.
  - **La loi sur les soins sécuritaire en psychiatrie instaure** notamment la possibilité d'une véritable « garde à vue » de 72h à l'arrivée à l'hôpital et des soins « sous contrainte » à domicile, pour une durée indéterminée. Elle renforce le fichage et le contrôle de toute personne dont le comportement est considéré comme potentiellement dangereux.
  - **Les avancées des 50 dernières années avaient permis** que la personne soignée en psychiatrie soit d'abord considérée comme un homme ou une femme en souffrance. Elles sont remises en cause. C'est le retour à une psychiatrie de maintien de l'ordre, au détriment du soin.
- **Un appel national « Mais c'est un homme... »** (<http://www.maiscestunhomme.org/>) soutenu par un grand nombre d'associations, de syndicats, de partis a été lancé pour s'opposer à cette dérive. Il est à l'origine de réunions publiques et d'initiatives pour imposer le retrait du projet de loi gouvernemental. Que faire de la psychiatrie ? **Cette question ne regarde pas seulement les professionnels de la santé mentale : c'est d'abord une question pour toute la société.**
- **Le collectif pour la défense des libertés fondamentales de Rouen s'est mobilisé** au cours des derniers mois contre la construction d'une unité ultra sécurisée « pour malades difficiles » dans l'établissement psychiatrique de Sotteville lès Rouen. Il vous propose une réunion-débat avec des membres de l'appel national « Mais c'est un homme... », pour vous informer du contenu du nouveau projet de loi sur la psychiatrie et de ses enjeux, pour débattre de la manière dont la « folie » peut être accueillie dans la société et des initiatives à prendre, pour mettre en échec ce projet de loi sécuritaire sur les soins psychiatriques.

## Réunion publique mercredi 8 décembre 20H30

### salle du Conseil Général

Entrée face au 2 rue Saint Sever, Rouen gauche

Avec la participation de : - **Odile Barral**, Syndicat de la Magistrature

- **Jean Pierre Martin**, Psychiatre

- **Nelly Derabours et Jean Vignes**, infirmiers, Sud santé sociaux

**Collectif pour la défense des Libertés Fondamentales (CDLF)** Alternative Libertaire, les Alternatifs, ATTAC Rouen Agglo, CGT-UL76, Collectif 76 des salariés du secteur social et médico-social, CREAL76, Emancipation, Europe Ecologie/les Verts Fédération pour une Alternative Sociale et Ecologique 76, FSU 76, Gauche Unitaire, LDH, MRAP 76, NPA, Parti de Gauche, Syndicat des Avocats de France, Syndicat de la Magistrature 76, Union Syndicale Solidaires 76, SUD-Education, SUD Santé Sociaux, **et le soutien de** : CGT- C.H du Rouvray,, Droits de Cité 100% à Gauche, Sotteville à gauche vraiment, et des militants de la CNT.